

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Madame Valérie HUET
MORINIÈRE**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020 (accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Action cœur de ville - Convention opérationnelle entre la ville de Quimper, Quimper
Bretagne Occidentale et Action Logement**

Dans le cadre du Programme national Action cœur de ville, il est proposé de conventionner avec Action Logement afin de favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques au centre-ville.

Action Logement, partenaire d'Action Cœur de Ville, au même titre que l'Etat, la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et l'Etablissement Public Foncier, s'engagent à financer la rénovation immobilière des centres-villes en accompagnement de la politique locale de redynamisation du centre-ville.

A travers ce programme national, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux et investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT approuvée par arrêté préfectoral le 19 avril 2019). En contrepartie de ses financements, Action Logement bénéficie d'un droit de réservation de 50% pour faciliter l'accès au logement des salariés sous plafond de ressources.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises du territoire, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Ce partenariat se traduit par un projet de convention opérationnelle tripartite entre la ville de Quimper, QBO et Action Logement qui définit les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée.

Le projet de convention opérationnelle identifie déjà 14 immeubles à réhabiliter dont 8 projets émanent d'investisseurs privés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitant et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2016-2021) et 6 projets de bailleurs sociaux. L'identification de ces 14 projets permet de réserver dès à présent des financements d'Action Logement pour un montant s'élevant à plus de 12 millions € ; il sera par la suite possible de proposer d'autres projets stratégiques sur la durée de la convention prenant fin le 31 décembre 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver le projet de convention opérationnelle tripartite entre la ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, et Action Logement, joint à la présente délibération ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution ou y afférent.